

L'APTS INVITE LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL À APPRENDRE DE SES ERREURS PASSÉES

Longueuil, le 9 décembre 2008 – Au lendemain de l'élection qui a reporté au pouvoir le Parti libéral du Québec (PLQ) avec cette fois 66 sièges à l'Assemblée nationale, l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) invite Jean Charest à faire preuve de respect et de considération à l'endroit du personnel qui se dévoue pour offrir des soins de qualité dans les établissements publics de santé et de services sociaux.

L'APTS l'exhorte également à s'engager à préserver l'équité qui caractérise notre système public de santé et de services sociaux en cherchant, avec toutes les forces en présence, des solutions aux problèmes d'accès aux soins et services à l'intérieur du réseau public.

Des appréhensions justifiées par de mauvais souvenirs

Le dernier gouvernement libéral majoritaire à Québec a laissé un souvenir amer aux organisations syndicales des secteurs public et parapublic. De 2003 à 2005, à coup de décrets, le gouvernement a exigé la refonte des unités d'accréditation dans le système de santé (loi 30), interdit la syndicalisation des femmes responsables des ressources intermédiaires ainsi que des services de garde en milieu familial (lois 7 et 8) et imposé unilatéralement les salaires et les conditions du travail (loi 43) sans même laisser une chance à la négociation.

« Toutes ces lois, d'ailleurs, rappelle la présidente de l'APTS, madame Dominique Verreault, ont par la suite été contestées et des jugements favorables aux syndicats ont été rendus par les tribunaux. Monsieur Jean Charest a atteint alors un niveau d'impopularité sans précédent et le PLQ a été incapable de maintenir sa majorité aux élections qui ont suivi. Nous espérons que, cette fois, il sera plus avisé et gouvernera pour le bien commun plutôt que pour servir des intérêts économiques... tout aussi minoritaires que l'était son gouvernement. »

Les Libéraux élus majoritaires en 2003 ont ouvert la porte au secteur privé en santé, au risque de voir les ressources humaines compétentes du réseau public drainées vers le privé. À titre d'exemple, alors que la loi adoptée en 2006 prévoyait le transfert de trois chirurgies (hanche, genou, cataracte) vers des cliniques privées, un nouveau règlement permettra aux hôpitaux publics, à compter de janvier 2009, de se délester de nombreux types de chirurgies au profit de cliniques médicales spécialisées appartenant à des intérêts privés.

S'il se sent traité avec respect et considération, le personnel que représente l'APTS est prêt à contribuer à la recherche de solutions, inspiré par la connaissance concrète du terrain, pour que la population soit bien – et rapidement – servie.

À propos de l'APTS

L'APTS est une organisation syndicale qui regroupe 26 000 membres occupant des fonctions professionnelles et techniques dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ce sont, entre autres, des technologues en radiologie, des technologues médicales, des thérapeutes en réadaptation physique, des psychologues, des travailleurs sociaux, des techniciennes en diététique et des diététistes. L'APTS est membre du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), un regroupement de 300 000 personnes salariées des secteurs public et parapublic.

- 30 -

-

Renseignements: Chantal Mantha, conseillère en communication
(450) 670-2411, 1-866-521-2411, (514) 236-9287 (cell.)